



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

12, Route de Verrières
Tél : 05.49.42.70.03

mairie@lhommaize.fr

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de Lhommaizé dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMANEAU, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2023

PRESENTS 06 : M. GERMANEAU, Mme MALVE, M. BUJALT, Mme SIMONIN, M. GIRAUD, M. BARLIER

POUVOIRS 02 : M. RICHARD a donné pouvoir à M. GERMANEAU, M. BOURDEVERRE a donné pouvoir à M. GIRAUD

EXCUSES 03 : Mme CHAMPALOU, M. DRIANCOURT, M. QUERRIOUX

Secrétaire de séance : Olivier BARLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur BARLIER Olivier est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2023 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 30 mai 2023. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 38/2023

OBJET	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES PROJETS EOLIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
--------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion de Conseil du 8 novembre 2022, la société VALECO était venu présenter un projet de parc éolien sur les parcelles situées « Les Chétis Bois » « La Marnière ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, 4^{ème} adjointe.

Madame SIMONIN indique que :

Considérant la présence de nombreux parcs éoliens dans le Sud Vienne et la répartition inégale des projets éoliens sur le territoire national,

Considérant l'importance de préserver les paysages, la qualité de vie, la vie économique et l'attractivité de la commune ainsi que ses habitants, artisans, commerçants et services.

Madame SIMONIN demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis concernant l'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis défavorable à l'implantation de tout projet éolien sur le territoire de la commune,
- AJOUTE qu'il est favorable aux énergies renouvelables mais souhaite continuer à privilégier l'énergie solaire de manière raisonnée (panneaux photovoltaïques, projets agrivoltaïques...),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

N° 39/2023

OBJET	ACQUISITION BROYEUR D'ACCOTEMENT
--------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BUJAULT, 3^{ème} adjoint

Monsieur BUJAULT explique que la pompe du portil VSV est cassée, générant des frais importants de réparation et mobilisant l'engin. Pour remédier à ce souci, il propose d'acquérir un broyeur qui sera installé sur le tracteur RENAULT.

Il présente les devis suivants :

- La société SAS SOUCHAUD pour un montant de 9 480,00 € TTC,
- La société PCL AURIAU pour un coût de 11 400,00 € TTC

La commission « matériel » a retenu la proposition de la société SAS SOUCHAUD pour un broyeur d'accotement d'un montant de 9 480,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT la proposition de la société SAS SOUCHAUD pour un broyeur d'accotement d'un montant de 9 480,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- AJOUTE que les crédits sont prévus au budget – Opération 155 C/2188 « Autres immobilisations corporelles »

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

N° 40/2023

OBJET	AVENANTS MOINS-VALUE ET PLUS-VALUE – REHABILITATION DE BATIMENTS EXISTANTS POUR LA CREATION D'UNE BOULANGERIE ET D'UN LOGEMENT
--------------	---

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que dans la réalisation des travaux de réhabilitation de bâtiments existants pour la création d'une boulangerie et d'un logement, des modifications sont à prendre en compte, à savoir :

- Avenant LOT 2 GROS-ŒUVRE – DEMOLITION pour les Ets BLET : Variante 1 du plancher qui a une incidence financière sur le montant du marché qui passe à 113 911,82 € TTC, soit une moins-value de 4 518,42 € TTC,
- Avenant LOT 4 COUVERTURE – CHARPENTE pour les Ets ABAUX : Ajout de couverture sur l'immeuble « Route de Morthemer » qui porte le montant du marché à 62 491,03 € TTC, soit une plus-value de 5 215,55 € TTC,
- Avenant LOT 7 CLOISONS SECHES pour les Ets BELLO CONSTRUCTION : Prise en compte d'un doublage R+2 et une moins-value sur le plafond PF1/2h sur le laboratoire car réalisé par les caissons de couverture, qui porte le montant du marché à 106 545,77 € TTC, soit une plus-value de 5 181,05 € TTC,
- Avenant LOT 8 REVETEMENTS DES SOLS SOUPLES pour les Ets BELLO CONSTRUCTION : Réalisation d'une chape permettant le nivellement des sols en zone professionnel (fournil, laboratoire), qui porte le montant du marché à 37 212,84 € TTC, soit une plus-value de 3 749,35 € TTC.

Afin de faciliter le traitement d'éventuels futurs avenants sans être bloqué jusqu'au prochain conseil, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer d'autres avenants jusqu'à un montant maximum de travaux de 530 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les avenants présentés ci-dessus pour les LOTS 2,4,7 et 8,
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer, ainsi que les avenants futurs jusqu'à un montant maximum de travaux de 530 000,00 € HT.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

N° 41/2023

OBJET	RENOUVELLEMNT LOCATION DE LA GRANGE « RUE DE LA BOUSSAGERE »
--------------	---

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la location de la grange « Rue de la Boussagère » arrive à échéance le 30 juin 2023, il ajoute que le locataire souhaite renouveler le contrat de location pour une durée plus longue.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de renouveler le contrat de location de la grange pour une durée de 6 mois,
- PRECISE que le montant du loyer est maintenu à 150 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GERMANEAU :

- Présente au Conseil la proposition de la société Vienne Doc – CONECTI pour l'installation d'une borne interactive et tactile, à l'extérieur de la mairie, destinée à l'affichage obligatoire et légale des documents administratifs (circulaires ministérielles, arrêtés, procès-verbaux...) :

Trois propositions financières sont exposées :

- En location 3 ans, soit 553,20 € TTC par mois,
- En location 5 ans, soit 372,00 € TTC par mois,
- En achat, soit 18 090,00 € TTC (le matériel et la licence logiciel sont garantis 5 ans)
- S'ajoute le contrat de support (prise en charge des demandes techniques, prise en main à distance) pour un montant de 24 € TTC par mois, soit 288,00 € TTC annuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trouve cette solution d'affichage dynamique trop élevée et ne retient pas cette offre (6 Abstentions, 1 Contre, 1 Pour) ;

- Fait part des préconisations d'Eaux de Vienne – SIVEER pour sensibiliser la population aux économies d'eau ;
- Informe de la fusion des clubs de foot de Lhommaizé, Verrières et Civaux, cette nouvelle association a son siège sur Lhommaizé et se nomme « Football Club des 3 Vallées 86 » ;
- Indique qu'il rencontre le mardi 27 juin, une professeure de yoga qui souhaite proposer sur la commune des séances de yoga ;
- Rappelle que :
 - le spectacle des enfants de l'école aura lieu le jeudi 29 juin à partir de 17h30 à la salle des fêtes ;
 - la commémoration du massacre de la Couarde aura lieu le lundi 03/07 à partir de 9h15 ;
 - l'association « Les Crins de Lhommaizé » organise une manifestation le 8 juillet au Peu de Lhommaizé ;
 - la fête nationale de Lhommaizé est prévue le samedi 15 juillet (brocante, feu d'artifice, animations musicales).

TOUR DE TABLE

Madame MALVE :

- Rend compte aux élus des virements de crédits effectués par l'ordonnateur ;
- Explique qu'elle a été sollicitée par les deux assistantes maternelles pour la création d'une MAM sur la Commune. Elles sont toujours à la recherche d'un lieu pour accueillir leur projet.

Monsieur BUJAULT :

- Indique qu'il a reçu un premier devis de NOREMAT, pour la réparation du VSV, d'un montant de 13 516,66 € TTC. Suite à négociation avec le commercial, un deuxième devis de réparation a été transmis d'un montant de 9 988,18 € TTC.
- Informe que le nid de frelon qui avait été signalé au stade sous le banc des joueurs a été retiré.

Monsieur BARLIER :

- Signale que la date et l'heure du spectacle des enfants de l'école a choqué beaucoup de parents ;
- Déploie le manque de communication de la directrice de l'école concernant le changement de classe des maîtresses (échange de classe entre les institutrices des GS – CP et CE1 – CE2), que ce soit avec les parents ou bien la mairie

Madame SIMONIN :

- Explique que la pompe à chaleur de la mairie a été remise en route, sans souci, par le chauffagiste de Fleuré suite à sa demande. Elle propose de dénoncer le contrat de maintenance avec la société BOUTINEAU qui nous avait indiqué le 30 mai dernier que celle-ci était hors service.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MATHIS, secrétaire de mairie

Madame MATHIS :

- Informe les élus des économies d'énergie réalisées sur les éclairages publics et les bâtiments communaux pour la période allant de décembre 2022 à mi-juin 2023
 - Eclairage public : économie de 2 372,00 €
 - Bâtiments publics : économie de 7 949,00 €

Levée de séance 21h00

Secrétaire de séance
Olivier BARLIER

Le Maire
Bernard GERMANEAU